

LES FEMMES DANS L'AGRICULTURE HAUTE-NORMANDE

L'agriculture connaît depuis 20 ans un mouvement de concentration de grande ampleur. Entre 1988 et 2005, la Haute-Normandie a perdu 45 % de ses exploitations agricoles. Elle en compte aujourd'hui 13 000 dont 8 000 sont qualifiées de professionnelles. Ces dernières ont vu leur superficie moyenne passer de 57 à 101 hectares (ha) sur la même période. En parallèle, la population active agricole a perdu 46 % de ses effectifs depuis 1988 pour atteindre 24 500 personnes en 2005, dont 7 600 femmes.

Dans ce contexte de changements structurels et démographiques, l'organisation de l'agriculture évolue. La structure familiale, qui fut longtemps la base du travail, se recompose. Les femmes changent de statut et de rôle : elles abandonnent la place de conjointe pour devenir chef d'exploitation ; elles constituent des sociétés avec leur mari ou leurs enfants ; le recours à l'emploi salarié se développe et les femmes y prennent leur part.

Ce que montre une évolution de près de 20 ans pour les femmes, c'est d'abord la possibilité du choix. Choix d'exercer vraiment la profession d'agricultrice, de se former pour cela, d'y consacrer un temps choisi et d'opter pour un statut qui les reconnaît en tant que telles ; choix aussi que font certaines femmes de la jeune génération d'exercer un autre métier, de ne consacrer qu'une faible partie de leur temps à l'exploitation, voire de ne pas y travailler du tout. Etre agricultrice n'est plus seulement un état de fait lié à une histoire familiale, c'est devenu avant tout un métier.

Cette publication résulte d'un partenariat entre l'INSEE de Haute-Normandie et la Direction régionale et départementale de l'agriculture et de la forêt de Haute-Normandie



MÉTHODOLOGIE

Les données présentées dans cette étude proviennent des enquêtes réalisées par le Service Régional d'Information Statistique et Economique (SRISE) de la Direction régionale de l'Agriculture et de la Forêt. Elles sont issues du recensement général de l'agriculture (RGA), une opération exhaustive qui a lieu tous les 10 ans, les derniers remontant à 1988 et 2000. Entre deux recensements, des enquêtes « structures », par sondage, sont réalisées sur un échantillon de 1 600 exploitations pour mesurer les tendances d'évolution ; la dernière a eu lieu en 2005.

L'étude porte pour l'essentiel sur la place des femmes dans la population active agricole, c'est-à-dire la population qui exerce effectivement une activité sur l'exploitation, quel que soit le temps de travail que la personne y consacre. La qualité d'actif agricole n'est pas incompatible avec l'exercice d'une autre activité professionnelle à titre principal ou secondaire, ni même avec le statut de retraité ou de demandeur d'emploi. La population active se compose des chefs d'exploitation et coexploitants (les chefs d'entreprises), des conjoint(e)s d'exploitant(e)s et des autres membres de la famille (principalement les parents ou enfants). A ce premier ensemble des actifs familiaux, se rajoutent les salariés agricoles non membres de la famille.

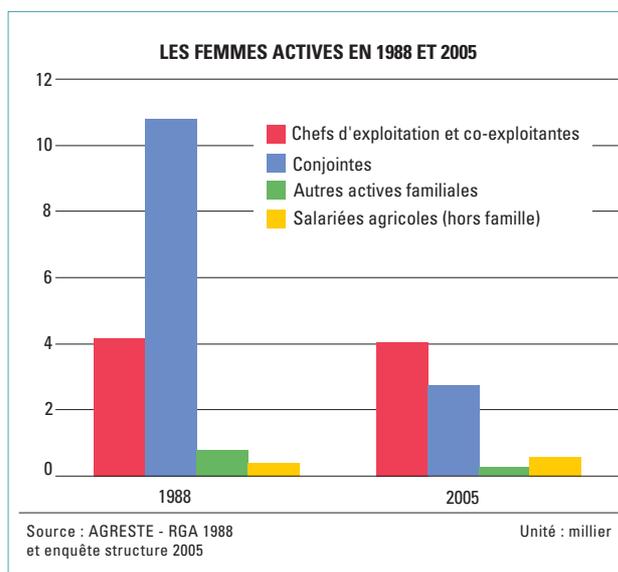
Les actives agricoles : de plus en plus professionnelles

La part des femmes dans la main-d'œuvre familiale agricole a diminué de 5 points en près de 20 ans. Le principal changement est l'évolution de leur statut : moins de femmes d'agriculteurs, qui travaillent comme conjointe sans statut, et une part croissante de femmes ayant choisi celui d'exploitante agricole.

En 2005, les exploitations agricoles de Haute-Normandie comptent 7 600 femmes actives, soit 31 % de la population active agricole. Elles étaient 16 000 en 1988 et représentaient alors 36 % de la population active. Leur nombre a donc diminué de moitié en moins de 20 ans, une baisse plus accentuée que pour les hommes, mais qui n'a pas affecté de la même façon les différentes catégories d'actives.

Des statuts en pleine mutation

Les conjointes d'exploitants sont de moins en moins nombreuses. Elles étaient 11 000 en 1988 et représentaient alors les 2/3 des actives ; elles sont 3 000 aujourd'hui et représentent un tiers des actives. Les autres actives familiales - les mères ou les filles d'exploitants - subissent également une baisse de leurs effectifs mais dans une moindre ampleur (300 femmes) et représentent moins de 5 % des actives.



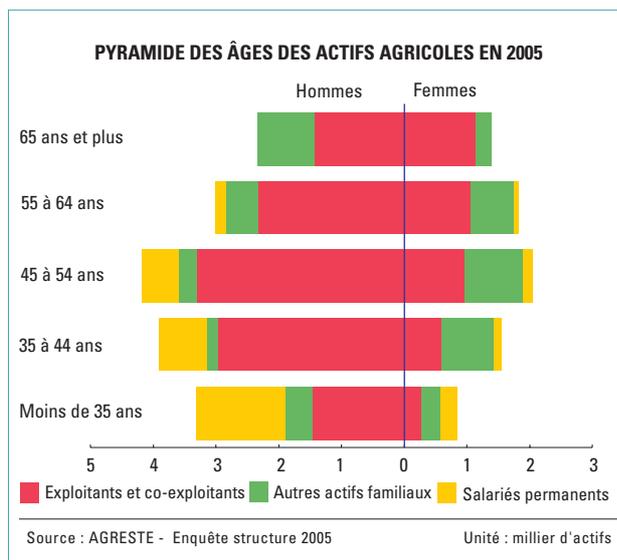
En revanche, les femmes chefs d'exploitation et co-exploitantes sont toujours aussi nombreuses. Avec 4 000 femmes, cette catégorie regroupe aujourd'hui le plus d'actives agricoles. Au sein d'une population féminine en forte baisse, cette stabilité leur confère un poids beaucoup plus important. En 1988, une active sur quatre était chef d'exploitation, en 2005, c'est une sur deux.

Face à la diminution de la main-d'œuvre familiale, une part croissante du travail agricole est réalisée par des salariés. L'agriculture régionale emploie 600

femmes salariées agricoles en 2005, soit moitié plus qu'en 1988. Elles représentent un peu moins de 10 % des femmes actives et 17 % des salariés.

Une pyramide des âges inversée

La pyramide des âges des actifs agricoles est inversée et montre un certain vieillissement de cette population. Cette tendance démographique est encore plus accentuée pour les femmes : à peine 10 % des femmes ont moins de 35 ans et 20 % ont plus de 65 ans.



Selon les catégories d'actives, les situations sont très contrastées. Plus les âges sont élevés et plus la part de femme chef d'exploitation est importante. Le maximum est atteint pour les plus de 65 ans, où les femmes représentent 45 % des chefs d'exploitation. La situation est totalement inverse pour les salariées agricoles, dont les 2/3 ont moins de 45 ans.

Une active familiale sur quatre travaille à temps plein sur l'exploitation

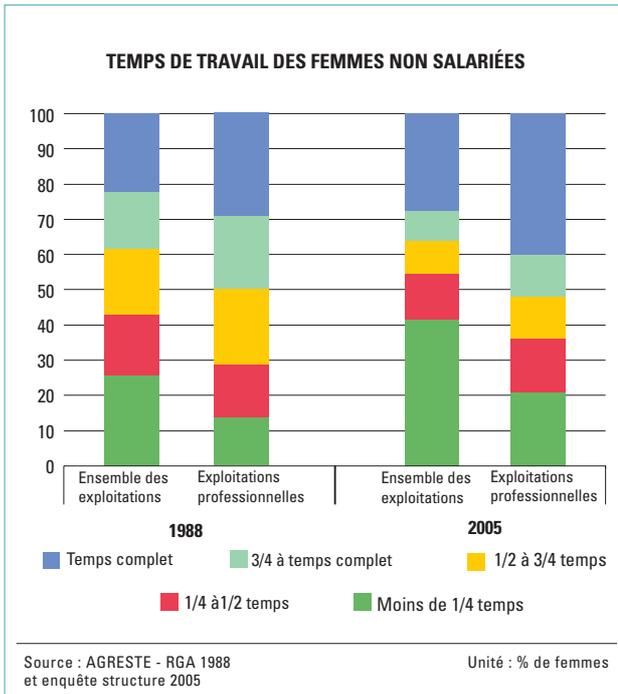
Plus de 25 % des actives familiales consacrent un temps plein à l'exploitation. Dans les exploitations professionnelles, le choix du temps plein concerne 40 % des actives et plus de 50 % des femmes chefs d'exploitation. La part des femmes qui consacrent moins de 1/4 temps à l'exploitation atteint 40 % pour l'ensemble

Deux actives sur trois considèrent que l'agriculture est leur activité principale

Les deux tiers des actives agricoles familiales considèrent que leur travail sur l'exploitation constitue leur activité principale. Dans les exploitations professionnelles, la proportion est beaucoup plus importante, elle dépasse 80 % pour l'ensemble des actives et atteint 90 % pour les femmes chefs d'exploitation.

Moins de 15 % des actives déclarent exercer une activité principale en dehors de l'exploitation, mais la proportion atteint 20 % pour les conjointes d'exploitants, y compris dans les exploitations professionnelles.

Environ 20 % des femmes qui travaillent dans les exploitations sont retraitées ou se déclarent sans emploi. La plus forte proportion d'actives agricoles retraitées se trouve dans la catégorie - peu nombreuse il est vrai - des autres actives familiales. Ce sont surtout les mères d'exploitant qui continuent à exercer une activité sur l'exploitation de leur(s) enfant(s) □



des exploitations mais tombe à 20 % dans les exploitations professionnelles. La part de ces deux catégories, plein temps et moins d'un quart temps, a augmenté depuis 1988, alors que les actives consacrant entre 1/4 et 3/4 temps a diminué. On peut y voir la traduction d'un choix délibéré pour les femmes, soit faire de l'agriculture sa profession, soit n'y consacrer qu'une petite part de son temps pour exercer une autre activité en dehors de l'exploitation.

DÉFINITIONS

La statistique agricole distingue deux catégories d'exploitation agricole. Les exploitations professionnelles correspondent à des unités de production équivalente à au moins 12 ha de blé et utilisant au moins 0,7 unité de travail annuelles (UTA). Les exploitations qui n'atteignent pas ces seuils sont qualifiées de non professionnelles. Les données mentionnées ici portent sur l'ensemble des exploitations, le cas échéant, elles sont précisées dans le champ des seules exploitations professionnelles.

GAEC : Groupement Agricole d'Exploitation en Commun

EARL : Exploitation Agricole à Responsabilité Limitée

Il s'agit des deux principaux statuts de sociétés agricoles

Orientation Technico-Economique : Production dominante d'une exploitation, par son poids économique (céréales, bovins viande, bovins laitiers...). Certaines exploitations peuvent avoir plusieurs productions de poids économique similaire (exploitation de type mixte polyculture-élevage).

QUELQUES DATES DANS L'HISTOIRE DES FEMMES AGRICULTRICES

A partir des années 70, les GAEC (Groupement Agricole d'Exploitation en Commun) se développent, mais les associés doivent appartenir à des foyers fiscaux différents. Les parents et enfants peuvent s'associer en GAEC, mais pas les époux.

1973 : création du statut « d'associé d'exploitation », qui se substitue à celui d'aide familial. Il introduit une reconnaissance du travail interne aux relations familiales, notamment entre les générations.

1977 : création du congé de maternité pour les agricultrices, et mise en place d'une allocation de remplacement. La durée de ce congé indemnisé sera portée à 8 semaines en 1986.

1977 : mise en place des stages de formation « 200 heures femmes ». Des crédits spécifiques et une rémunération permettent aux agricultrices d'accéder à la formation professionnelle agricole.

1980 : la loi d'orientation agricole crée le statut de conjoint(e) participant(e) aux travaux. La loi instaure un mandat réciproque entre époux, et donne des droits aux conjointes dans la gestion de l'exploitation.

1982 : les conjoint(e)s d'agriculteur peuvent devenir associé(e)s à

part entière, ou co-exploitante, dans les sociétés constituées de fait à partir de l'exploitation familiale. Elles peuvent acquérir un statut de chef d'exploitation au même titre que leur mari.

1985 : la loi du 11 juillet crée le statut d'Exploitation Agricole à Responsabilité Limitée (EARL). Un couple peut désormais s'associer dans cette forme sociétaire - mais toujours pas en GAEC.

1988 : les agricultrices peuvent bénéficier à titre personnel des aides à l'installation (dont la Dotation pour Jeunes Agriculteurs).

1999 : la loi d'orientation agricole du 9 juillet supprime et remplace le statut de conjoint(e) participant(e) aux travaux. Le statut de conjoint collaborateur est instauré. Il prévoit un droit d'accès à la retraite proportionnelle et forfaitaire. L'accès à ce statut est soumis à l'autorisation du chef d'exploitation.

2006 : la loi d'orientation agricole du 15 janvier rend obligatoire pour les conjointes actives sur l'exploitation l'option en qualité d'exploitante, de salariée, ou de collaboratrice. L'accès à ce dernier statut n'est plus soumis à l'autorisation préalable du chef d'exploitation ; il est également ouvert aux bénéficiaires d'un PACS et aux concubins.

Les femmes chefs d'exploitation

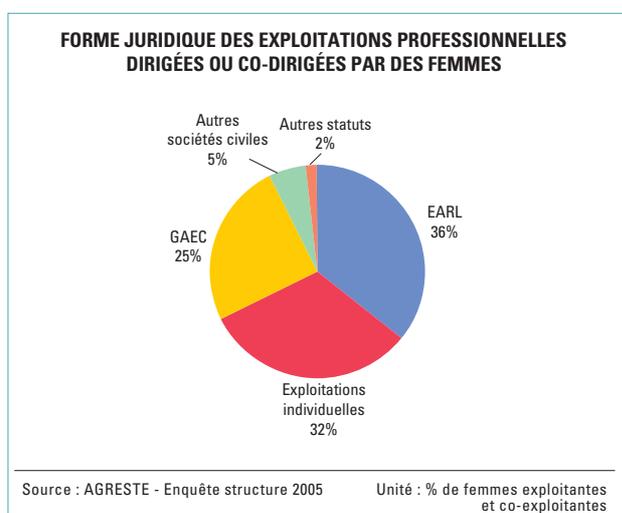
Tout en étant aussi nombreuses, les exploitantes agricoles occupent une place de plus en plus importante dans le monde agricole : de 17 % des exploitants en 1988, elles passent à 25 % en 2005. Ce changement s'explique à la fois par la démographie (départ en retraite des exploitants masculins) et les changements de structures d'exploitation (essor des sociétés). On peut également y voir le signe d'un choix professionnel plus marqué, ce qui s'observe par l'évolution de leur formation : si les femmes agricultrices sont aujourd'hui peu formées, les plus jeunes rattrapent ce retard.

En 2005, un exploitant agricole sur quatre est une femme. Plus de la moitié des femmes exploitantes (2 300) exercent leur activité dans des exploitations professionnelles. Elles sont donc de plus en plus nombreuses à opter pour le statut de chef d'exploitation ou de co-exploitantes plutôt que pour celui de conjoint. Plusieurs facteurs expliquent cette tendance, avec en toile de fond l'évolution réglementaire concernant le statut des femmes (voir encadré page 3).

Deux exploitantes professionnelles sur trois sont associées dans une société

Si l'on considère uniquement les exploitations professionnelles, deux exploitantes sur trois sont associées dans une société.

Il s'agit en premier lieu des EARL, une forme de société qui permet aux couples d'agriculteurs de s'associer tout en bénéficiant des aides à titre individuel (dotation jeune agriculteur, prêts bonifiés). En Haute-Normandie, une exploitation professionnelle sur quatre est une EARL et environ 800 femmes, soit une exploitante « professionnelle » sur trois, co-dirigent une société de ce type.



Les GAEC sont une forme plus ancienne de société, souvent familiale entre parents et enfants (la réglementation ne permet pas à un couple de constituer un GAEC). En Haute-Normandie, 15 % des exploitations professionnelles ont opté pour ce statut. Un quart des femmes au sein des exploitations professionnelles sont associées en GAEC.

Des installations tardives pour les femmes

La pyramide des âges des femmes chefs d'exploitations montre l'importance des installations tardives. Pour améliorer leur régime de retraite, de nombreuses femmes d'agriculteurs, souvent conjointes sans statut, succèdent à leur mari lorsque celui-ci prend sa retraite. Les statuts sont échangés, l'épouse devient exploitante, le mari devient conjoint ; le GAEC « père-enfant(s) » devient un GAEC « mère-enfant(s) ». A contrario, la position de conjoint, encore majoritairement féminine, séduit moins les femmes mais ne rebute plus autant les hommes. Ils représentaient 13 % des conjoints en 1988 et 35 % en 2005.

Des exploitantes de plus en plus formées

En 2005, la situation des femmes au regard de la formation professionnelle agricole est en tout point comparable à ce qu'elle était en 1988 pour les hommes : 7 femmes exploitantes sur 10 n'ont suivi aucune formation agricole, 2 sur 10 ont suivi une formation de niveau V (CAPA ou BEPA), et 1 sur 10 a suivi une formation de niveau bac et plus. Cet écart dans le temps entre les hommes et les femmes s'explique en partie par le nombre relativement important d'installations tardives, donc sans aides à l'installation. Rappelons que ces aides sont destinées aux jeunes agriculteurs et que pour en bénéficier, un diplôme agricole de niveau au moins égal au baccalauréat est exigé. Mais les femmes progressent vite dans ce domaine, particulièrement depuis 2000. C'est un signe de leur professionnalisation.

Les mêmes orientations techniques pour les femmes et pour les hommes

Les orientations technico-économiques (voir définition page 3) des exploitations dont le chef est une femme ou un homme sont assez identiques. On retrouve dans les exploitations professionnelles les trois orientations dominantes de la région : l'élevage d'herbivores, les grandes cultures et la polyculture élevage dans des proportions équivalentes, quel que

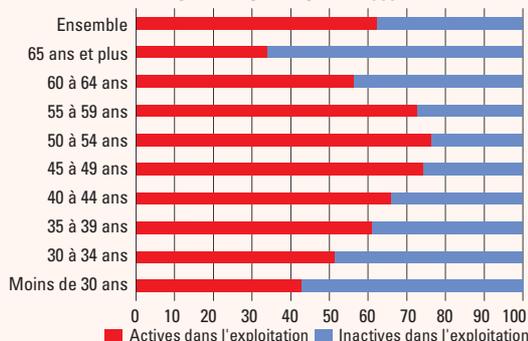
soit le sexe du chef d'exploitation. Tout au plus peut-on noter une orientation laitière légèrement supérieure dans les exploitations dont le chef est une femme. Dans la catégorie des exploitations non professionnelles, le constat est le même : peu de différences globalement, l'élevage d'herbivores domine largement, avec un peu plus d'ovins pour les femmes et un peu plus de bovins viande pour les hommes □

LES CONJOINTES QUI NE TRAVAILLENT PAS SUR L'EXPLOITATION

La main d'œuvre des conjointes d'exploitants est celle qui a le plus diminué depuis ces vingt dernières années. Ainsi, 11 000 conjointes travaillaient dans les fermes haut-normandes en 1988 ; elles ne sont plus que 3 000 en 2005. Dans le même temps, le nombre de conjointes ne travaillant pas dans les exploitations diminue beaucoup moins fortement, de 6 500 personnes en 1988 à 5 000 en 2005. Ainsi, une part de plus en plus importante de conjointes font le choix de ne pas travailler du tout dans l'exploitation familiale. Cette part est passée de 38 % à 65 % en près de 20 ans. Ce choix est plus fréquent pour les jeunes femmes : 3/4 des conjointes de moins de 30 ans ne travaillent pas dans la ferme, contre seulement la moitié des 45 - 60 ans. Cette part « d'inactivité agricole » est également plus forte dans les exploitations non professionnelles (84 % en 2005).

Ces conjointes qui ne travaillent plus dans les fermes ne sont pas inactives pour autant. En 1988, un tiers d'entre elles étaient femmes au foyer ; elles ne sont plus que 17 % aujourd'hui. Dans le même temps, ces femmes occupent de plus en plus souvent un emploi salarié : un tiers en 1988, pour près de 60 % aujourd'hui (45 % pour les seules employées ou professions intermédiaires).

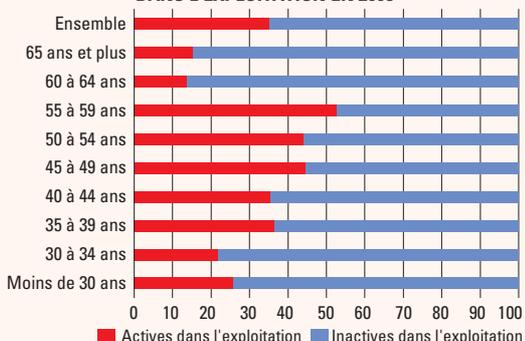
RÉPARTITION DES CONJOINTES SELON LEUR ACTIVITÉ DANS L'EXPLOITATION EN 1988



Source : AGRESTE - RGA 1988

Unité : %

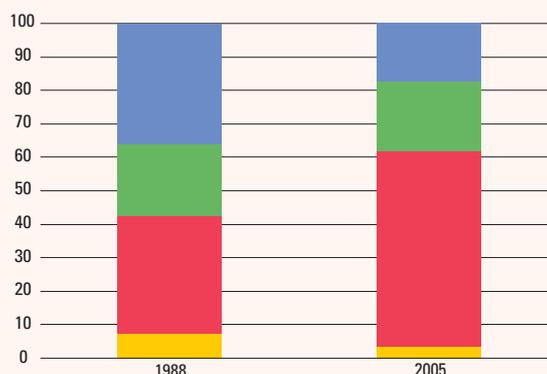
RÉPARTITION DES CONJOINTES SELON LEUR ACTIVITÉ DANS L'EXPLOITATION EN 2005



Source : AGRESTE - Enquête structure 2005

Unité : %

STATUT DES CONJOINTES INACTIVES DANS LES EXPLOITATIONS EN 1988 ET 2005



Source : AGRESTE - RGA 1988 et enquête structure 2005

Unité : %

Note de lecture : en 2005, sur l'ensemble des conjointes d'exploitant de moins de 30 ans, seules 26 % participent aux travaux de la ferme familiale ; les 74 % restantes n'ont aucune activité dans l'exploitation.

La relève : les filles dans l'enseignement agricole

A l'origine dédié aux formations agricoles, l'enseignement agricole, placé sous la tutelle du Ministère de l'Agriculture, a su au fil du temps s'adapter à l'évolution démographique du monde agricole. L'élargissement des formations aux métiers du vivant et du rural et le niveau plus élevé des diplômes ont incontestablement favorisé la féminisation d'un enseignement à l'origine plutôt masculin. Il n'a cependant rien perdu de sa vocation première et les filles y trouvent un vaste choix de formations, y compris pour les métiers de la production.

Sur un total de 3 300 élèves et 1 400 apprentis sous contrat en Haute-Normandie, en 2006 (1), l'enseignement agricole compte 2 000 filles en formation initiale (2). Elles représentent 40 % des effectifs, une parité à souligner pour un enseignement essentiellement technique et professionnel. Mais le sexe influe fortement sur le choix des formations.

La filière production, au deuxième rang des formations professionnelles pour les filles

Un quart des filles ont choisi l'enseignement agricole pour suivre une formation générale et technologique (baccalauréat technologique ou scientifique) par la voie scolaire et les trois quarts pour suivre une formation professionnelle par la voie scolaire ou l'apprentissage. Les formations de la production agricole viennent en deuxième position des choix professionnels avec 240 filles en 2006, soit plus de une fille sur dix. Les filles y représentent 20 % des effectifs. Ce bon résultat doit beaucoup à l'horticulture, très développée en apprentissage et appréciée des filles. Mais si les

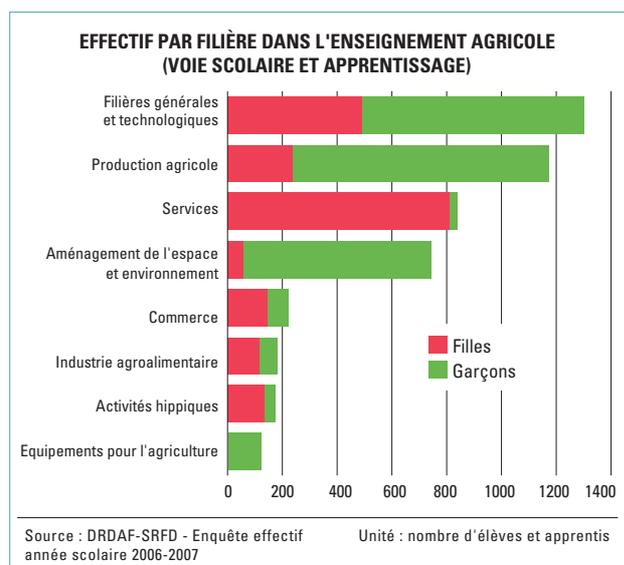
filles choisissent l'enseignement agricole, c'est en premier lieu pour la filière des services, une filière quasi exclusivement féminine qui regroupe plus de 40 % des filles. D'autres filières, bien qu'avec de plus faibles effectifs, sont aussi très féminines, comme les filières commerce et agroalimentaires, (environ 60 % de filles) ou encore les métiers du cheval, une filière qui n'existe qu'en apprentissage et qui compte 80 % de filles. Par contre, le machinisme agricole ne les attire vraiment pas.

En ce qui concerne le niveau des formations, 58 % des filles suivent un cycle court contre 54 % pour les garçons ; les filles sont en revanche moins présentes que les garçons en BTSA (3), 10 % contre 13 %. Cette différence entre filles et garçons s'explique essentiellement par le poids de la filière des services qui propose surtout des diplômes de niveau V (BEPA et CAPA). En revanche, les filles choisissent volontiers l'apprentissage pour préparer un BTS ou une licence professionnelle (27 % des filles apprenties).

Et les filles d'agriculteurs

L'enseignement agricole, contrairement à une idée reçue, n'est pas réservé aux enfants d'agriculteurs. Ils ne représentent que 16 % de l'effectif en formation scolaire, en troisième position derrière les enfants d'ouvriers (29 %) et d'employés (18 %). Les filles d'agriculteurs qui représentent 7 % des filles choisissent moins fréquemment l'enseignement agricole que les fils d'agriculteurs qui représentent 23 % des garçons. Contrairement aux autres filles, lorsqu'elles font ce choix, c'est d'abord pour suivre une formation générale et technologique (39 %) puis pour suivre une formation professionnelle dans le domaine de la production (32 %).

Concernant le niveau des formations, les enfants d'agriculteurs se démarquent assez nettement des autres élèves. Ils optent plus volontiers pour le cycle long (50 % contre 35 %) et le cycle supérieur (14 % contre 9 %). Les filles d'agriculteurs ont un comportement encore plus marqué que leurs homologues masculins, 53 % optent pour le cycle long et 19 % pour le cycle supérieur. □



(1) Source DRDAF - Service Régional de la Formation et du Développement, année scolaire 2006 / 2007

(2) Apprentissage et voie scolaire, non compris la formation professionnelle continue

3) Brevet de technicien supérieur agricole

Les agricultrices en 1999

Les recensements de la population sont les seules sources qui permettent de resituer la place des femmes dans l'agriculture au sein de l'ensemble de la population active régionale. L'érosion du nombre des actives agricoles, s'inscrit bien dans l'essor général du salariat et du tertiaire ; mais du côté des actives non salariées dont le statut est proche, notamment dans le commerce et l'artisanat, on observe des tendances et des caractéristiques différentes.

En 2004, les haut-normandes représentent un peu plus de la moitié de la population des ménages âgée de 15 à 64 ans. Parmi elles, 378 100 femmes sont actives occupées ou non, en progression de + 11,8 % depuis le recensement de 1990. Les femmes sont de plus en plus nombreuses à se porter sur le marché du travail, et leur taux d'activité est de 64,1 %. Il est cependant inférieur de 11 points au taux masculin.

Les femmes actives sont inégalement réparties selon le secteur d'activité

En 1999, les 302 400 femmes haut-normandes ayant un emploi se répartissent ainsi : 80 % des femmes travaillent dans le secteur tertiaire, 14 % dans l'industrie. Elles sont un peu plus nombreuses dans l'agriculture (environ 2 %) que dans la construction (un peu plus de 1 %). Pendant la décennie 90, les effectifs non salariés féminins ont baissé de 38 % dans l'agriculture, de 19 % dans le commerce mais progressé de 29 % dans l'artisanat.

En Haute-Normandie, les femmes occupent 44 % des postes de travail. Cette proportion varie selon les secteurs d'activité. Le tertiaire est le plus féminisé avec la moitié des emplois occupés par des femmes contre plus d'un quart pour l'agriculture et l'industrie. Le secteur de la construction emploie moins d'une femme sur 10 postes de travail. L'agriculture est légèrement plus

DÉFINITIONS

Les données sur l'activité des femmes sont issues du recensement de la population réalisé par l'Insee.

Parmi les trois statuts d'actifs non salariés, indépendant, employeur et aide familial, seuls ceux d'indépendant et d'employeur se rapportent à l'exploitation d'une entreprise. Le rôle des aides familiaux est de collaborer au sein d'une structure dirigée par un actif lui-même comptabilisé comme indépendant ou comme employeur.

Le champ des indépendants et des employeurs est retenu ici pour analyser les caractéristiques socioéconomiques des actifs non salariés. Des comparaisons sont élaborées entre les secteurs de l'agriculture, du commerce et de l'artisanat, du fait de leurs similitudes.

Les indépendants exercent leur activité seuls ou éventuellement aidés par un membre de leur famille (aide familial).

Les employeurs exercent leur activité avec la collaboration des salariés qu'ils emploient et éventuellement d'un aide familial.

Les aides familiaux assistent, sans être salariés, un membre de leur famille qui est lui-même établi à son compte (indépendant ou employeur).

FEMMES ACTIVES SELON LE SECTEUR D'ACTIVITÉ EN 1999

Secteur d'activité	Haute-Normandie	Répartition	Taux de féminisation
Agriculture	5 600	1,9	27,3
Industrie	42 600	14,1	26,7
Construction	3 600	1,2	8,3
Tertiaire	250 600	82,9	54,2
Ensemble	302 400	100,0	44,1

Source : INSEE - Recensement de la population 1999 - Exploitation complémentaire (sondage au lieu de résidence)

Unités : nombre, %

EVOLUTION DES FEMMES ACTIVES NON SALARIÉES SELON LA CATÉGORIE SOCIOPROFESSIONNELLE DE 1990 À 1999 EN HAUTE-NORMANDIE

	1990			1999			Evolution 1990/1999	
	Indépendant et employeur		Aide familial	Indépendant et employeur		Aide familial	Indépendant et employeur	Aide familial
	Effectifs	Taux de féminisation	Effectifs	Effectifs	Taux de féminisation	Effectifs	%	%
Agriculteurs sur petites exploitations	1 900	43	800	500	48	100	-74	-88
Agriculteurs sur moyennes exploitations	1 100	26	1 500	500	23	250	-55	-83
Agriculteurs sur grandes exploitations	1 450	19	3 000	1 750	23	1 300	21	-57
Ensemble des agriculteurs	4 450	28	5 300	2 750	26	1 650	-38	-69
Artisans	2 400	14	3 750	3 100	19	1 400	29	-63
Commerçants et assimilés	7 400	42	2 900	6 000	38	1 150	-19	-60
Ensemble des catégories socioprofessionnelles	14 250	28	11 950	11 850	27	4 200	-17	-65

Source : INSEE - Recensement de la population 1999 - Exploitation complémentaire (sondage au lieu de résidence)
Recensement de la population 1990 - sondage au quart au lieu de résidence.

Unités : nombre, %

féminisée dans la Seine-Maritime que dans l'Eure.

Les femmes peuvent aussi aider un membre de leur famille dans son activité professionnelle. Ainsi, en 1999, elles sont 4 200 aides familiaux en Haute-Normandie. On dénombre environ deux fois moins d'hommes aides familiaux dans la région. Le nombre de femmes aides familiales est en forte diminution depuis 1990 (- 65 %). Celles-ci travaillent principalement dans l'agriculture (39 %), puis l'artisanat (34 %) et le commerce (28 %).

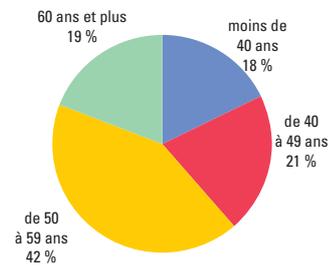
Des femmes plus âgées et moins diplômées dans l'agriculture

Lors du recensement de 1999, comparées aux commerçantes et artisanes, les agricultrices sont moins diplômées : plus de la moitié d'entre elles (55 %) ont au plus le certificat d'études primaires, soit moitié plus que les commerçantes (36 %) et même deux fois plus que les artisanes (25 %).

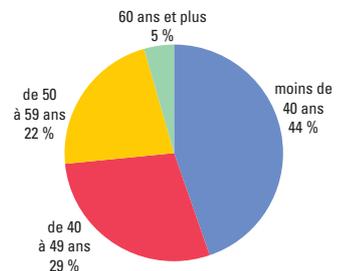
Ceci s'explique en partie par le fait que, au moment où leurs maris partent en retraite, les conjointes d'agriculteurs leur succèdent pour quelques années afin de bénéficier à leur tour d'une retraite d'exploitant. Ce qui se traduit mécaniquement, toujours en 1999, par une proportion plus élevée d'agricultrices de 50 à 59 ans et même plus de 60 ans, que de commerçantes et surtout d'artisanes, la moitié de ces dernières ayant moins de 40 ans et seulement un quart d'entre elles ayant atteint ou dépassé la cinquantaine ☐

RÉPARTITION PAR ÂGE EN HAUTE-NORMANDIE

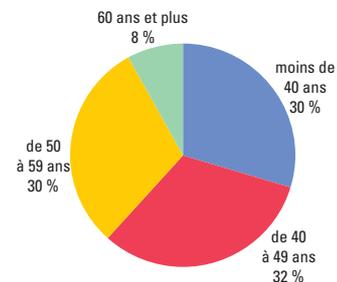
LES AGRICULTRICES EXPLOITANTES



LES ARTISANES



LES COMMERÇANTES



Source : INSEE - Recensement de la population 1999 - Exploitation complémentaire (sondage au lieu de résidence)